

M. l'échevin Labrecque

Propose: Que les pompiers-Charbonneau et Prévost soient nommés contremaîtres.

La proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

Pour: Labrecque, Mercier, David et Duquette—4.

Contre: Ward—1.

Sur proposition de M. l'échevin Mercier, il est

Résolu: De reprendre en considération la nomination des pompiers Charbonneau et Prévost et de la différer jusqu'à la prochaine assemblée.

13.—M. l'échevin David

Propose: De reprendre en considération la proposition et l'amendement *re* Contrat de M. Pierre Labelle.

La Commission se partage sur cette proposition:

Pour: Labrecque, David et Duquette—3.

Contre: Mercier et Ward—2.

La proposition étant affirmative, l'amendement suivant est mis aux voix:

"Que la question soit différée jusqu'après l'assemblée de la Commission des Finances."

La Commission se partage sur ledit amendement:

Pour: Mercier et Ward—2.

Contre: Duquette, Labrecque et David—3.

L'amendement étant ainsi négatif, la proposition principale suivante est mise aux voix:

"De résilier le contrat adjugé à M. Pierre Labelle pour les travaux en brique et en terra-cotta, les parties devant renoncer à tout recours pour frais et dommages en cette affaire."

Ladite proposition étant mise aux voix la Commission se partage:

Pour: Duquette, Labrecque et David—3.

Contre: Mercier, Ward et Yates—3.

La proposition principale est ainsi négative.

A la suggestion de M. le président, il est

Résolu: Que le rapport de M. V. Morin, notaire, et le contrat de M. Pierre Labelle *re* ouvrage en brique et en terra-cotta à être exécuté à la caserne No 5, soient renvoyés aux avocats de la Ville avec prière de donner leur opinion; M. Labelle demandant que son contrat soit résilié, aucune des deux parties n'ayant de recours pour frais et dommages à ce sujet.

14.—Soumise et lue une lettre de la "Canadian Rubber Co." *re* agrandissement de son édifice sur le square Papineau, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Lagauchetière.

Renvoyée à l'inspecteur des Edifices.

15.—Soumise et lue une lettre de la "Canadian Telephone Specialty Co." *re* récepteurs antiseptiques des appareils.

Renvoyée à la sous-commission de l'Hôtel de Ville.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 6 septembre
(assemblée ajournée)

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclair, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

DELEGATIONS

1.—M. A.-C. Trudeau se présente devant la Commission au sujet d'un compte qu'il a reçu pour la confection d'un trottoir permanent construit en 1903 en face de sa propriété, à l'angle des rues Dorchester et Montcalm, et il demande que déduction lui soit faite pour la bordure en pierre qui avait été posée antérieurement par la Ville pour le trottoir en blocs de bois.

Est soumis à ce propos un rapport de l'inspecteur de la Ville, et il appert de ce rapport que la Ville a fait, quelques années passées, poser plusieurs bordures en pierre dont les propriétaires étaient appelés à payer seulement la pose, et que M. Trudeau se trouve dans ce cas.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que M. A.-C. Trudeau soit exempté de payer la somme

Ald. Labrecque

Moved: That firemen Charbonneau and Prévost be appointed foreman.

The vote being taken, the Committee divided:

Yeas: Labrecque, Mercier, David and Duquette—4.

Nays: Ward—1.

Ald. Mercier moved, and it was resolved

That the nomination of firemen Charbonneau and Prévost, be reconsidered and deferred to next meeting.

13.—Ald. David moved

That the motion and amendment *re* Mr. Pierre Labelle's contract be reconsidered.

The vote being taken, the Committee divided:

Yeas: Labrecque, David and Duquette—3.

Nays: Mercier and Ward—2.

The motion being in the affirmative, the amendment was then voted upon:

"That the question be deferred till after the meeting of the Finance Committee."

The vote being taken, the Committee divided:

Yeas: Mercier and Ward—2.

Nays: Duquette, Labrecque and David—3.

The amendment being in the negative, the main motion then voted upon:

"That the contract awarded to Mr. Pierre Labelle for the brick and terra-cotta work, at No. 5 fire station, Berthelet street, be cancelled; neither party to have recourse for costs or damages on the matter."

The vote being taken, the Committee divided:

Yeas: Duquette, Labrecque and David—3.

Nays: Mercier, Ward and Yates—3.

So it was lost.

On the suggestion of the chairman, was

Resolved: That the report of Mr. V. Morin, notary, and contract of Mr. Pierre Labelle, *re* brick and terra-cotta work for No. 5 fire station, be referred to the City Attorneys for their opinion, Mr. Labelle asking that his contract be cancelled. Neither party to have recourse for costs or damages in connection therewith.

14.—Submitted and read a letter from the Canadian Rubber Co. *re* extension of building on Papineau square, from Craig street to Lagauchetière street.

Referred to the Building Inspector.

15.—Submitted and read a letter from the Canadian Telephone Specialty Co. *re* antiseptic telephone mouthpiece.

Referred to the City Hall sub-committee.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of Adjourned Meeting held the 6th of September.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclair, Giroux, O'Connell, and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS

1.—Mr. A. C. Trudeau appeared before the Committee and presented an account received for the construction of a permanent sidewalk, in 1903, opposite his property, corner of Dorchester and Montcalm streets, and asked the deducting of the cost of the curbstone which the City had put down when building the wooden block sidewalk.

In this connection, submitted a report from the City Surveyor, which showed that a few years ago, the City had laid several curbstones upon which the proprietors were only called upon to pay for the laying of same. Mr. Trudeau was in that position.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That a report be made to Council recommend-